



ASSEMBLEE NATIONALE



Union Interparlementaire

**INTERVENTION DE L'HONORABLE Dr JACQUES
LAOUHINGAMAYE DINGAOMAIBE
SUR LE DEBAT GENERAL
A L'OCCASION DE LA 151^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION
INTERPARLEMENTAIRE**

Genève (Suisse), du 19 au 23 octobre 2025

Madame la Présidente de l'Union Interparlementaire ;
Monsieur le Secrétaire général de l'Union Interparlementaire ;
Honorables Parlementaires ;
Experts de la diplomatie parlementaire ;
Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs.

Avant tout propos, permettez-moi de m'acquitter d'un devoir, celui de présenter les excuses de votre Collègue, Frère et Ami, Son Excellence, **ALI KOLOTOU TCHAIMI**, Président de l'Assemblée nationale du Tchad par ailleurs, Président en Exercice du Comité Exécutif de l'Union parlementaire africaine (UPA), qui a bien voulu prendre personnellement part à cette importante Assemblée, mais son agenda interne ne lui a pas permis de faire le déplacement de Genève.

Cependant, il m'a chargé de vous transmettre très respectueusement ses salutations les plus sincères et vous exprime du fond du cœur, son souhait de plein succès à ces assises.

Madame la Présidente de l'Union Interparlementaire

Chers Collègues parlementaires

C'est avec une immense joie et un grand plaisir que je prends la parole devant cette auguste Assemblée de l'Union interparlementaire, digne de vénération dont les **151^{ème} Assises** viennent de s'ouvrir pour permettre aux parlementaires et experts pluridisciplinaires présents à cet important forum d'analyser dans les moindres détails la marche du monde qui est loin d'évoluer sans difficultés.

Ce cadre idéal que nous offre la **151^{ème} Assemblée** de l'Union interparlementaire dont le thème principal porte sur : les mesures idoines que peuvent prendre les parlements, en vue de protéger les valeurs multilatérales mondiales, et faire avancer les efforts multilatéraux visant à promouvoir le respect du Droit International Humanitaire et sa mise en œuvre en période de crise, doit être perçu par tous les participants, comme une chance rêvée, afin de toucher du doigt, les questions essentielles du Droit International Humanitaire et tenter, par les réflexions profondes qui sous-tendent les débats, d'y tracer des pistes claires, pour un monde plus juste et plus équitable.

C'est dire que la responsabilité des Parlementaires que nous sommes, est grande car, nous sommes porteurs des attentes et aspirations légitimes de nos peuples respectifs, pour lesquelles nos Gouvernants s'attèlent au quotidien à répondre, dans la limite des ressources nationales.

Madame la Présidente de l'UIP

Chers collègues Parlementaires ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs.

La question du Droit International Humanitaire demeure l'une des préoccupations majeures de mon pays le Tchad. C'est ainsi que sous la vision éclairée du **Maréchal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO, Président de la République, Chef de l'Etat**, des dispositions appropriées ont été prises pour accueillir sur le sol tchadien, des milliers de réfugiés venus de plusieurs pays voisins. En vue d'assurer leur protection et garantir leurs droits le Parlement de mon pays a voté une loi portant Asile en République du Tchad. En outre, plusieurs d'autres textes ont été votés par l'Assemblée nationale en faveur de ces personnes

vulnérables notamment la loi portant protection et assistance aux personnes déplacées internes en République du Tchad.

Le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) n'a pas manqué de saluer l'acte posé par l'Assemblée Nationale du Tchad en votant ces textes qui garantissent les droits fondamentaux tels que l'accès à la santé, à l'éducation, à la justice, à la liberté de circulation, ainsi que la délivrance de cartes d'identité et titres de voyage pour les réfugiés, conformément aux normes internationales.

Chers collègues Parlementaires ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs.

Je saisis cette prestigieuse tribune pour vous informer qu'à la date du **30 juin 2025, le Plan de réponse humanitaire 2025** pour le Tchad n'a pas été entièrement financé.

Sur les **1 454 millions de dollars USD** requis, seuls **247,6 millions USD** ont été mobilisés soit **17%** des chiffres annoncés. Cette situation doit contribuer à renforcer la redevabilité envers les autorités gouvernementales, les bailleurs, les ONG nationales et internationales et les communautés affectées à qui l'assistance est apportée.

Dans l'amélioration du dispositif de protection humanitaire, il est prévu : **la veille humanitaire tchadienne pour que les interventions humanitaires répondent aux besoins des plus vulnérables lors de crises, de catastrophes ou de conflits, par exemple les populations déplacées, les femmes, les jeunes, les minorités religieuses et les opposants politiques.**

Madame la Présidente de l'Union Interparlementaire ;

Monsieur le Secrétaire général de l'Union Interparlementaire ;

Honorables Parlementaires ;

Experts de la diplomatie parlementaire ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs.

Voilà en quelques mots, la contribution et la vision du parlement du Tchad dans l'amélioration du dispositif de protection et de préservation du droit humanitaire et de l'action humanitaire au Tchad.

Mon pays qui a souscrit à toutes les conventions internationales sur la protection humanitaire demeure soucieux de les respecter et de les protéger.

Mieux, de contribuer à les améliorer. Pour terminer, je voudrais remercier très sincèrement l'Union Interparlementaire pour la qualité de l'accueil et de l'organisation de cette 151^{ème} Assemblée qui présage déjà un succès éclatant au regard de la qualité des participants et de la pertinence des interventions. Je m'excuse d'être un plus long et je souhaite pleine réussite à nos assises.

Je vous remercie de votre aimable attention